

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL 03 OCTOBRE 2022

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENTE EXCUSEE

Mme BOURDELEAU Alexandra

M. Jean DA COSTA a été nommé secrétaire de séance.

19H 30 Antennes téléphonie SFR

En préambule au Conseil Municipal, Monsieur le maire présente Monsieur Guillaume ROCHE, responsable de projets patrimoine et environnement rencontrera les conseillers municipaux pour leur présenter les obligations pesant sur SFR en termes d'implantation d'antenne sur notre commune.

Compte rendu et retour suite réunion du 7 juillet 2022

L'arrêté du 20 octobre 2021 définissant la troisième liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif d'extension de la couverture en « 4G fixe » impose à SFR de trouver deux sites sur notre commune (projet New Deal).

L'article 2 de l'arrêté précité définit les obligations des opérateurs :

Dans chaque zone, les opérateurs désignés sont tenus de fournir un service d'accès fixe à internet sur leur réseau mobile à très haut débit dans les conditions prévues par les autorisations mentionnées à l'article 1er, grâce à l'installation d'un nouveau site pouvant notamment répondre à des insuffisances de couverture ou de capacité en « 4G fixe », en vue notamment d'assurer la couverture des points d'intérêt de la zone. L'opérateur est tenu de rendre éligible au service 4G fixe les locaux sans bon haut débit filaire à fin 2020 dans la zone de couverture prévisionnelle du site avec un minimum, dans chacune des zones, de 25 locaux qui n'auraient pas disposé d'un service de 4G fixe en application d'autres obligations.

Dès lors que l'opérateur a connaissance de l'emplacement exact du site devant permettre de couvrir une zone identifiée, l'opérateur informe les collectivités territoriales concernées (ou leurs groupements) et le ministre chargé des communications électroniques de la zone de couverture prévisionnelle de ce site.

Le but de la réunion est de présenter les attentes des opérateurs et de la collectivité.

Monsieur Roche précise que des études ont été faites pour définir le nombre d'équipements nécessaires pour couvrir chaque zone.

Il est précisé que c'est l'Etat qui attribue à Orange ou à SFR les secteurs à couvrir.

C'est le maire qui représente sa population et qui se fait l'écho de ses attentes et du service attendu.

Les antennes 4 G fixe ont deux buts :

- Un usage fixe (une box internet 4G avec un bon débit)

- Réseau mobile

Ce sont des arrêtés de l'Etat qui définissent les 5 000 sites en France qui sont concernés avec les objectifs suivants :

- Couverture cible (pour faire simple les « zones blanches »)
- Les axes routiers prioritaires (entre Préfecture et sous-préfecture)
- 4 G fixe

Monsieur Roche précise que l'arrêté 4 G fixe donne des « Points d'Intérêt (POI) qui doivent avoir une bonne couverture.

A ce jour la commune compte deux antennes en haut de commune (Bouygues et Free) et une antenne TDF vers la station d'épuration (Orange)

La commune souhaiterait qu'une solution globale soit trouvée pour éviter de poser deux antennes. La commune privilégie la pose d'une antenne qui couvrirait la totalité des zones devant être couvertes.

La commune a demandé l'étude de 3 secteurs

- Secteur en face du collège (coté du parking) en proximité de la route de Trévoux.
- Secteur du stade (fonde de terrain)
- Secteur Route d'Ars

Monsieur Roche présente les résultats pour chaque site repéré par la commune.

- Collège. Bonne couverture du secteur du collège mais ne couvre pas le bas du village.
- Stade. Bonne couverture du centre. Impact paysager très important en milieu de village.
- Route d'Ars. Bonne couverture secteur Nord et Sud ainsi qu'une partie du bourg.

Monsieur Roche expose qu'une demande a été faite très récemment auprès de ses services pour le secteur de Roncheveux (antenne Free)

Monsieur Roche expose que Bouygues est également en recherche de terrain (2 emplacements).

Monsieur Roche précise que, plus les pylônes accueillent d'opérateurs plus ils sont hauts. Pour un opérateur il faut entre 3 et 4 mètres. Les tronçons de pylône sont de 6 mètres. Cela donne des antennes de 30 ou 36 mètres.

Situation à ce jour

TDF (station épuration).

Orange est installé

Demande de Free mais pas possible pour le moment (il faudrait rehausser le pylône)

Projet Route d'Ars

Pylône de 30 m avec SFR seul

Pylône de 36 m avec SFR et hébergement potentiel Bouygues.

Projet privé - Roncheveux

Pylône seul SFR

Pylône 36m SFR + hébergement potentiel free

La proposition de la route d'Ars est jugée intéressante.

Le Conseil Municipal demande une étude complémentaire suite à la proposition du Chemin de Roncheveux et souhaite qu'une insertion paysagère soit faite.

Début du Conseil municipal à 20H25

1/ Relevé des décisions prises en vertu des délégations données au Maire par délibération en date du 09 juin 2020.

NEANT

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 septembre 2022

Approuvé à l'unanimité

2/Informations préalables données par monsieur le Maire

→ Circulation route de Trévoux

Contrôles réguliers de la police municipale.

Lundi 19 septembre entre 17h45 et 18h30 la police municipale s'est installée en haut de ce chemin et a contrôlé 29 véhicules dont 7 en infraction.

Mardi 20 septembre

Contrôle de 17h45 à 18h15 : 18 véhicules contrôlés, un seul véhicule en infraction

→ Travaux Route de Trévoux

- Point sur la suppression de l'enrobé (bi couche) de la route de Trévoux (20 000 € d'économie sur la réfection provisoire des tranchées.)
- Retour de la Préfecture le 26 septembre pour la notification du marché au groupement Roger Martin/Eiffage. Pour notifier il fallait attendre le retour de la Préfecture.
- Demande au SIEA pour le maintien de l'éclairage sur la route de Trévoux pendant les travaux pour éviter tout accident.

→ Travaux Route de Trévoux – Aménagement de voirie

Réunion de démarrage avec l'entreprise retenue le 04 octobre.

Démarrage des travaux prévu début novembre.

→ Travaux Route de Trévoux – Groupement de commande du syndicat des eaux

Par délibération du 13 septembre 2021 la commune a adhéré au groupement de commande du syndicat des eaux pour la mise en place d'un réseau d'eaux pluviales et la mise en place d'un réseau d'eau potable. Un point financier a été réalisé le mardi 27 septembre. Deux avenants sur ces travaux :

- 1^{er}) Hausse du coût des matières premières : + 15 000 € TTC de travaux
- 2^{ème}) Surcoût lié à l'exécution des travaux (profondeur et largeur des fouilles) : + 15 000 € HT

Par ailleurs la commune a profité des travaux sur la route de Trévoux pour faire rajouter deux poteaux incendie sur cet axe insuffisamment desservi. Devis de l'entreprise CHOLTON pour 4 000 € HT.

→ Code de la commande public

Le gouvernement va « pérenniser » le relèvement à 100 000 euros du seuil pour les marchés publics de travaux en dessous duquel ces marchés peuvent être conclus sans publicité formelle et avec une procédure de mise en concurrence très allégée.

Rappelons que ce seuil est longtemps resté à 25 000 euros, avant d'être relevé une première fois, le 1er janvier 2020, à 40 000 euros. Puis, du fait de l'épidémie de covid-19 et des graves difficultés qu'elle a engendrées pour le secteur du BTP, le seuil a été relevé provisoirement à 100 000 euros, pour la période allant du 8 décembre 2020 au 31 décembre 2022.

Ce seuil va donc devenir définitif.

Délibérations

Communauté de Communes Dombes Saône Vallée rapport annuel « déchets » 2021

Présentation de Madame Corinne Martin Gajac. Le rapport date de 2021 donc avant la mise en place de la collecte en portes à portes des bacs jaunes.

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) est née en 2014 de la fusion de la CC Saône Vallée avec la CC Portes Ouest de la Dombes, ainsi que de l'intégration de la commune de Villeneuve (qui n'appartenait à aucune intercommunalité).

La CCDSV est située dans le sud du département de l'Ain et regroupe aujourd'hui 19 communes. La CCDSV a repris la compétence « collecte et traitement des déchets » au 1er janvier 2020, à la suite de la dissolution du SMICTOM Saône Dombes.

Une convention de coopération a été signée avec la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône pour confier la gestion du service de collecte et de traitement des déchets de la commune de Jassans-Riottier à la CCDSV.

Le périmètre du service « déchets » est donc de 20 communes et 45 465 habitants (population municipale sans double compte mise à jour au 1er janvier de l'année N+1, source INSEE).

La CCDSV a adhéré au Syndicat Mixte Beaujolais Saône Dombes (SYTRAIVAL), dont le siège social est à Villefranche sur Saône pour l'exercice des compétences ci-dessous :

- Collecte et traitement des papiers et du verre ;
- Traitement des emballages légers ;
- Traitement des ordures ménagères ;
- Traitement de certains flux issus de la déchèterie (cartons, déchets électriques et électroniques, encombrants, mobilier, plâtre, végétaux).

Le tableau ci-après détaille les quantités de déchets collectées en 2021 et leur évolution par rapport à l'année précédente.

La production de déchets par habitants a fortement augmenté en 2021 (+ 12%) pour atteindre 622 kg/habitant (556 kg/habitant en 2020). Les confinements successifs et le développement du télétravail ont eu pour conséquence une augmentation de la production de déchets au domicile des usagers (et non plus sur leur lieu de travail). Cette augmentation de la production de déchets par habitant est surtout liée aux apports en déchèterie, qui passent de 262 kg/habitant en 2020 à 326 kg/habitant en 2021, soit + 24%.

	Tonnage 2021	kg par hbt	Evolution par rapport à 2020
Ordures ménagères	9 857	217	=
Emballages légers en porte-à-porte* (population concernée 24 072 habitants)	651	27	+
Emballages légers en apport volontaire	418	9	=
Papiers	653	14	-
Verre	1 663	37	=
Textiles	224	5	=
Déchèteries	14 817	326	+++
Total flux	28 284	622	+++

Le budget 2021 présente un excédent de + 122 108 €. C'est une faible marge de manœuvre sur un budget à 4,5 millions d'euros de dépenses en fonctionnement.

Les tableaux et les graphes ci-dessous détaillent les répartitions financières par flux de déchets en fonctionnement : des dépenses, puis des recettes en 2021.

Dépenses 2021	4 423 268 €
Collecte OM	869 197 €
Incinération OM	1 116 791 €
Collecte TRI	229 658 €
Traitement TRI	412 513 €
Déchèteries	1 243 651 €
ISDND	22 759 €
Communication / Prévention	
Charges de structure	400 596 €
Dotation aux amortissements	96 065 €
Charges exceptionnelles	32 038 €

Recettes 2021	4 545 376 €
TEOM	3 142 900 €
Participation CAVBS	609 883 €
Soutiens éco-organismes	433 235 €
Ventes des matériaux	163 340 €
Redevance Spéciale	128 136 €
Produits exceptionnels	67 881 €

Par rapport à 2020, les dépenses ont augmenté de + 90 302 €, réparties sur :

- le traitement du tri : facturation par le Sytraival de la collecte du papier et augmentation des coûts pour la collecte du verre ;
- la communication liée à la mise en place des bacs à couvercle jaune et à la convention signée avec la Recyclerie pour la mise en place d'une équipe d'animateurs déchets.

La prospective financière réalisée sur les cinq prochaines années a mis en lumière la fragilité du budget déchets, légèrement excédentaire en 2021.

En effet, l'Etat a mis en place la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe s'applique sur le montant hors taxe du traitement des ordures ménagères et des encombrants.

Le tableau ci-dessous détaille l'impact financier à tonnage constant entre 2021 et 2025 :

	2021	2022	2025
TGAP incinération (ordures ménagères + encombrants)	8 €	11 €	15 €
Impact pour 12 000 tonnes	96 000 €	132 000 €	180 000 €
TGAP enfouissement (encombrants)	37 €	45 €	65 €
Hypothèse : impact pour 2 000 t	74 000 €	90 000 €	130 000 €

Faits marquants en 2021 :

- Mai : changement de prestataire pour l'exploitation des déchèteries ;
- Juillet : signature d'une convention avec la Recyclerie pour la mise en place d'une équipe de 5 animateurs déchets et de leur encadrant ;
- Septembre : installation d'un site de compostage partagé ;
- Octobre : validation d'un programme de prévention des déchets : 7 axes et 17 actions votés
- Novembre et décembre : distribution de 9 000 bacs jaunes dans 14 communes.

Tonnages 2021 :

Flux	Ordures ménagères	TRI (emballages, papiers, verres, textiles)	Déchèteries	Total
Tonnages	9 857	3 610	14 817	28 284
Kg par hbt	217 (=)	79 (=)	326 (+++)	622 (+++)

La taxe Ordures Ménagères a augmenté. Elle est passée de 7,2% à 9,2 % (cette hausse est due à la mise en place de la collecte en portes à portes).

La Recyclerie Dombes Val de Saône à Trévoux

Un partenariat étroit existe entre la CCDSV et la Recyclerie.

Un local dédié à la Recyclerie en déchèterie et la présence d'un valoriste en déchèterie a permis de détourner 34 tonnes des apports en déchèteries.

464 tonnes d'objets et matières ont été collectés, dont 94% sont valorisés.

La Recyclerie a accompagné 72 salariés en insertion. Sur les 23 salariés qui ont quitté la structure en 2021, 16 ont pu trouver un CDD ou un CDI ou une formation qualifiante, ce qui représente 70% de sorties dites « positives ».

2 267 heures de formation ont également été dispensées.

30 bénévoles sont aux côtés des 10 permanents de l'équipe encadrante.

Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte de la présentation de ce rapport.

Chauffage - Mise en place des mesures préventives contre la hausse des énergies hiver 2022/23

Face à la crise énergétique, de plus en plus de municipalités mettent en place des mesures pour limiter leur consommation et ainsi faire des économies.

Début septembre, le Président de la République a appelé les Français à "être au rendez-vous de la sobriété" énergétique pour éviter les rationnements cet hiver. Une demande qui passe par un changement des comportements, comme diminuer la puissance du chauffage et de la climatisation, ou encore réduire la consommation d'électricité au quotidien. Face à la flambée des prix de l'énergie, de nombreuses communes doivent trouver des solutions pour limiter leur facture

Par circulaire du 13 avril 2022 publiée le 14 avril 2022 sur Légifrance, le Premier ministre édicte des consignes de chauffage pour réduire la consommation de gaz des bâtiments de l'État et de ses opérateurs. Il incite également les collectivités territoriales à baisser la température dans leurs propres bâtiments équipés de chaudières au gaz ou au fioul et à s'abstenir d'installer des chauffages d'appoint de type radiateurs électriques.

Monsieur le Maire présente un plan de sobriété énergétique communal et des propositions de modification des températures de consignes de nos bâtiments.

- Température de 19° dans les bureaux = prescriptions du code de l'énergie (ART R421-25 à R421-29) + consignes du premier ministre du 13 avril 2022 pour les bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs.

Ainsi les consignes de chauffe sont à 19°C. En période d'inoccupation, la température de consigne du chauffage doit être abaissée d'au moins 2°C. En cas d'inoccupation quotidienne nocturne celle-ci doit être fixée au maximum à 16°C lorsque la durée d'inoccupation est égale ou supérieure à 24 heures et inférieure à 48 heures. Enfin la température doit être fixée au maximum à 8°C lorsque la durée d'inoccupation est égale ou supérieure à 48 heures.

- Température dans les salles de sports ou salle des fêtes : arrêté du 25 juillet 1977 toujours en vigueur actuellement à 17 degrés. (Hors location)
- Température dans les crèches et / ou école : Arrêté du 31 août 2021 qui recommande entre 19 et 21°C

Phase 1 :

- 1- Réduction des températures de consignes de confort (20 degrés) + Renfort de la sensibilisation des usagers et associations.
(18 degrés + chaleur corporelle de + 2 degrés = 20)

- 2- Repousser le début de la période de chauffe au maximum (idéalement au 7 novembre) après les vacances de Toussaint. (Et fin de la période au plus tard au 8 avril (début des vacances de pâques)
- 3- Couper les éventuels cumulus qui ne servent que pour des lave-mains (Inventaire en cours) cuisine mairie, Vindonissa, stade, tennis, etc..
- 4- Réduction du chauffage dans les 2 salles des fêtes, platanes et Vindonissa, foyer des jeunes (hors location) à 17 degrés
- 5- Réduction chauffage école à 20 degrés (couchette à 21)
- 6- Suppression du chauffage hors utilisation au stade de foot et au tennis club.
- 7- Réduction du chauffage CTM à 19 degrés.
- 8- Réduction chauffage mairie à 19 degrés.

Phase 2 :

- Action sur l'éclairage public (délibération spécifique)
- Ecole : doctrine pour une chasse anti gaspi (portes ouvertes, fenêtres ouvertes, lumières allumées) directrice, professeurs des écoles, Atsem et personnel de la mairie.
- Bloc associatif : fermeture le Week end
- Ecole : fermeture le Week end
- Cumulus du stade : baisse de la température d'eau chaude sur le cumulus et sur le mitigeur

La même vigilance sera à mettre œuvre pour les consignes de température en période de chaleur, cet été. Là encore, il sera apporté attention toute particulière à la stricte application de la réglementation existante matière de climatisation des locaux, qui ne peut être marche que si la température dépasse 26°C.

Monsieur Clément Petit précise qu'il travaille sur le budget 2023. Il souhaite pouvoir isoler les portes de secours de la salle des fêtes et mettre en place des commandes thermostatiques gérées à distance afin d'ajuster au mieux le chauffage aux utilisations de nos salles et bâtiments.

Il travaille également sur un « relamping » des locaux.

Des travaux seront prévus pour l'isolation de la salle des Platanes et son éclairage.

En ce qui concerne l'éclairage de fin d'année sa mise en place sera reculé. Il sera en place du 5 décembre au 5 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les mesures proposées ci-dessus

Projet d'extinction de l'éclairage public entre 22 h et 6 h du matin

Ce point avait été présenté en conseil municipal le 29 janvier 2019. Le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité de l'extinction entre minuit et cinq heures du matin.

Aujourd'hui dans le contexte tendu que nous connaissons Monsieur le Maire propose un effort supplémentaire pour réduire encore le coût de la facture énergétique de la commune.

Monsieur le Maire propose de passer l'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 6 heures du matin.

Eclairage public :

Coupe éclairage nocturne de + 2heures (23h à 6h du matin) gain = **730 heures/ an**

Actuellement : 00h / 5h gain de = **1825 h**

Total Gain annuel = **1825 h + 730 h soit 2555 heures**

Monsieur Grossat suggère de couper l'éclairage dès 22 heures. (Sauf sur la route de Trévoux pendant toute la durée du chantier d'aménagement).

Outre un intérêt financier les coupures sont bonnes pour la biodiversité « trame noir »

Adopté a la majorité.

Gain éclairage public annuel = **2920 heures**

Ecole : Problème de garderie Ile aux enfants

Monsieur la Maire expose brièvement les difficultés rencontrées par certaines familles pour un manque de place à la garderie. Il donne la parole à monsieur Richard GAY, adjoint aux affaires scolaires qui fait un rappel factuel permettant d'appréhender la situation actuelle.

Nous avons effectivement un problème de place en accueil périscolaire après 16h30 depuis cette rentrée scolaire et je tiens d'abord à poser le contexte.

Nous avons anticipé en fin d'année scolaire, contrairement à ce que certains veulent bien dire, le risque de ce manque mais sans pouvoir en connaître l'ampleur par avance puisqu'il est lié au volume d'inscriptions en septembre. Je tiens à rappeler que nous avons alerté à l'occasion du troisième conseil d'école de ce risque. Nous savions que l'enthousiasme, tout à fait compréhensif, des enseignants et des représentants des parents d'élève quant à l'ouverture d'une dixième classe permettant de passer d'une moyenne de 29 à 25 élèves par classe, nous priverait d'espace pour l'accueil périscolaire.

Nous n'avons donc connaissance de l'ampleur réelle de ce problème que depuis la fin des inscriptions tardives de certaines familles à l'accueil périscolaire soit autour du 10 septembre. Je me permets de le préciser car nombreux sont ceux qui sont venus invectiver les secrétaires de mairie, nous taxant de ne rien faire et il n'en est rien.

D'ailleurs, cet état était difficilement prévisible, une trentaine de familles changeant chaque année au sein de l'école (sortie des CM2 et entrée des nouveaux Petite Section) et n'ayant pas toutes les mêmes besoins de garde. Nous avons donc cette année un recours plus massif à ce mode de garde puisque l'IAE enregistre 24 demandes supplémentaires alors que l'effectif scolaire n'a augmenté que de 13 élèves par rapport à l'année dernière.

Donc selon les semaines paires ou impaires, effet de la garde alternée, ce sont de 8 à 15 élèves pour lesquels l'IAE n'a pas de place en accueil périscolaire. La demande concerne plus précisément les élèves de maternelle. Je le précise car les règles légales d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans sont plus strictes et nous empêche de recourir à des solutions « imaginées » par les familles qui nous interpellent, telles que l'usage de la salle de restauration ou d'une salle communale extérieure à l'école. Mais ces solutions qui paraissent simples aux familles en difficulté, ne le sont pas.

Un exemple : la PMI, organisme de tutelle pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans nous contraint à l'usage de salles contiguës pour la sécurité de ces derniers, sans quoi elle ne donnera pas son aval pour une augmentation de l'agrément accordé à l'accueil périscolaire. Utiliser une salle non attenante poserait également le problème de l'encadrement, nécessitant alors l'embauche de deux animateurs supplémentaires, ce qui aurait pour conséquence de faire augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire.

A ce jour, la seule solution pour augmenter l'effectif d'accueil de l'IAE afin de répondre à la demande de garde des familles, consiste à attribuer la troisième salle du bloc associatif, actuellement utilisée par le PASAE, à l'usage de l'accueil périscolaire. Cette salle étant contiguë aux autres et plus grande.

Il faut toutefois que le PASAE puisse assurer ses activités puisqu'elle prend également en charge des élèves après 16h30. Nous proposons donc de démonter et vider la salle informatique qui était jusqu'à présent destinée à l'usage des enseignants et de l'aménager pour le PASAE. Les groupes d'activités du PASAE étant moins nombreux, au maximum 14 enfants, leur attribuer une salle de 50m² au lieu de la salle précédente de 60m² paraît possible et cohérent. Au vu de l'impact pour cette association, je propose également que nous puissions octroyer une subvention exceptionnelle au PASAE sur 2023 en fonction de ses besoins liés à cette réinstallation.

Les postes informatiques seront réinstallés en salle des professeurs et/ou dans les salles de classe des enseignants qui le souhaitent.

Ces changements d'usage des locaux permettront à l'IAE de récupérer le bloc associatif dans son ensemble ce qui aura pour conséquence de pouvoir accueillir une douzaine d'enfants supplémentaires en moyenne.

De même, la mise en œuvre d'un PEDT, conventionnement avec la CAF sous certaines conditions, a été préparé afin de permettre d'assouplir le taux d'encadrement de l'accueil périscolaire, permettant la encore d'accueillir quelques élèves supplémentaires sur chaque groupe.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que cette solution que nous allons voter consiste à déshabiller certains acteurs au sein de l'école pour habiller les autres. Elle n'est pas satisfaisante mais c'est la seule possible actuellement pour répondre à l'urgence. Elle va permettre de solutionner la demande pour cette année mais ne permettra pas d'absorber une demande similaire l'année prochaine.

En parallèle, nous avons donc demandé à l'IAE de travailler rapidement à l'externalisation de l'accueil périscolaire pour les plus grands vers une salle communale. Nous leur avons également demandé de travailler à des critères de priorisation des inscriptions pour la rentrée de septembre 2023.

Si nous validons ce soir cette solution, elle pourra se mettre en place d'ici trois semaines, délai incompressible pour l'IAE afin de faire renouveler ces agréments auprès de la PMI et la DDCS.

Pour information en complément, j'ai également sollicité la directrice de l'école afin de construire un projet d'aide aux devoirs, toutefois cette initiative reposera sur l'engagement volontaire d'un enseignant et reste donc incertaine.

Après une présentation faite par Monsieur Richard Gay et discussion, Monsieur le Maire propose d'adopter les mesures ci-dessous :

- Une délocalisation du PASAE de sa salle actuelle dédié dans le bloc associatif, dans la salle informatique de l'école
- La mise à disposition de la salle actuelle du PASAE au profit de l'IAE dès que possible (vacances de Toussaint)
- La délocalisation de la salle informatique de l'école dans la salle des enseignants et/ou dans certaines classes à la demande des enseignants
- La mise en service d'un point d'eau à réaliser dans la salle informatique au profit du PASAE (vacances Toussaint)
- Prévoir une aide au PASAE pour son installation dans son nouveau local.
- Demander à l'Ile aux Enfants de revoir leur règlement intérieur afin d'affiner des critères supplémentaires de priorisation pour les inscriptions de garderie en vue de la rentrée 2023 et des prochaines rentrées scolaires
- Demander à l'Ile Aux Enfants de prévoir expressément l'embauche d'un (ou plusieurs) d'animateur supplémentaire pour pouvoir répondre à un encadrement adapté à la PMI en prévoyant une délocalisation de la garderie dans un bâtiment communal dès la rentrée 2023 (Salle des Platanes, foyer des jeunes,...)
- Demander à l'Ile Aux Enfants de se rapprocher de la mairie dès le printemps de l'année en cours pour une anticipation avec la commune sur le flux potentiel d'inscription pour la rentrée scolaire 2023.
- Prévoir un avenant à la convention Mairie/ Ile aux Enfants pour la mise à disposition du bloc associatif (l'Ile aux enfants assumant le ménage à 100 % et mise à disposition des locaux durant le temps méridien mauvaises conditions climatiques)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité moins l'abstention de Monsieur Richard GAY les dispositions listées ci-dessus.

Questions diverses

Projet futur CTM :

Mme Dardet nous fait ses premières esquisses pour le 19 septembre.

Si on valide elle travaille ensuite sur l'aménagement intérieur

On fait une mission de maîtrise d'œuvre à Hexagone (surtout pour le DCE technique). Attente du devis

Nous avons demandé une étude de sol pour le projet (2350 € HT). Intervention le 29 septembre

Prochaine réunion le **mardi 11 octobre à 9H**

Dépôt PC possible fin octobre

Syndicat des Eaux :

Réunion du syndicat des eaux le mercredi 21 septembre 2022 suite aux coupures d'eau du 14 juillet. Des problèmes et un manque de communication de la SAUR...

ASDCR :

Monsieur Aknin fait le bilan de la 28^{ème} brocante. 140 inscrits pour 840 mètres linéaires. 75% des inscriptions faites par Internet. 53% des participants étaient de Saint Didier.

Le stand « Chapelle » (vente d'objets donnés par de particuliers) a bien fonctionné avec près de 700 € récoltés.

Monsieur le Maire félicite les dirigeants et bénévoles de l'association.

Environnement :

Madame Sindy Gonzalez rappelle que ce week-end est consacré au développement durable organisée par la CCDSV, la mairie et l'amicale de pêche du Formans à la salle des fêtes.

Fin de séance à 22H25

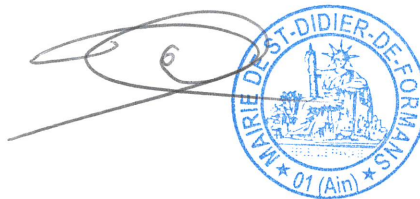
Prochain CM lundi 07 novembre 2022 à 20 heures

Le Maire
Frédéric VALLOS

le secrétaire de séance
Jean DA COSTA



A blue circular official stamp of the Mairie de Saint-Didier-de-Formans (Ain) is partially obscured by a large, dark ink signature.



A blue circular official stamp of the Mairie de Saint-Didier-de-Formans (Ain) is partially obscured by a large, dark ink signature.